La mobilisation des fonds

Avec et Sans Préfinancement

La mobilisation des fonds

Sans préfinancement

Cette option est adaptée aux projets dont le calendrier de mobilisation des fonds est court (inférieur à 10 mois).
Elle permet de démarrer l'amortissement du prêt immédiatement.

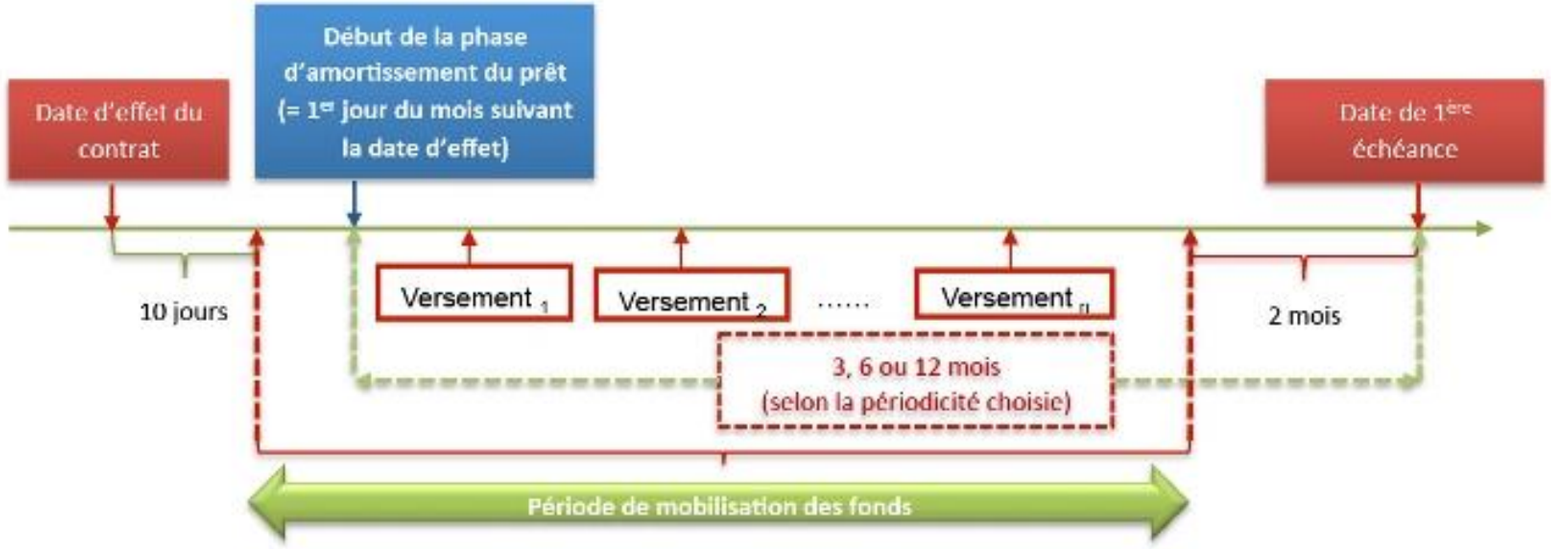

Remarque : Les intérêts de la 1ère échéance sont déterminés prorata temporis ("*en fonction du temps écoulé*"), pour tenir compte des dates effectives de versement des fonds.

La mobilisation des fonds

Avec préfinancement

Cette option est adaptée aux projets dont le calendrier de mobilisation des fonds est long (supérieur ou égal à 12 mois). Elle permet d'adosser la mobilisation des fonds avec l'opération financée, ses coûts et ses recettes. L'amortissement du prêt débute à l'issue de la période de préfinancement.

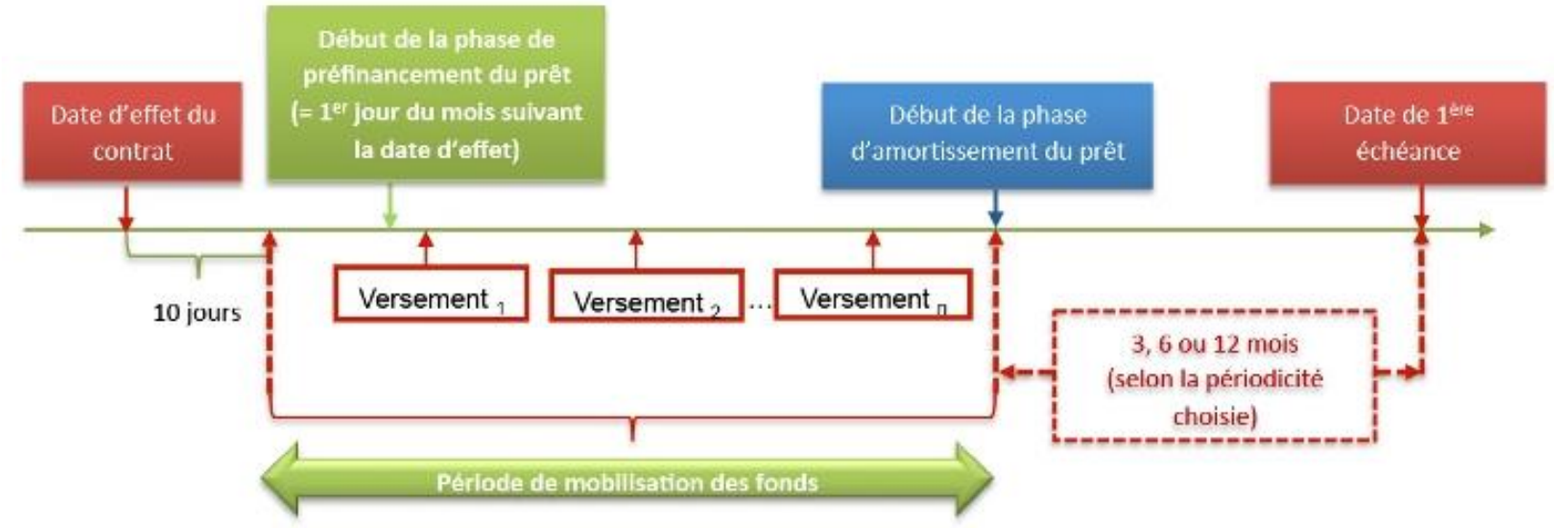

*La phase de préfinancement correspond à une période de versement des fonds d'une durée comprise entre **3 mois et 60 mois suivant les projets.***

Le préfinancement en pratique

- Vous choisissez la durée de préfinancement *(que vous pourrez moduler sous certaines conditions)* en fonction de la durée prévisible du chantier
- Aux dates que vous souhaitez (*date de paiement de vos fournisseurs par exemple)*, la Caisse des Dépôts verse tout ou partie du prêt à hauteur de vos besoins
- A l'issue du préfinancement, le prêt à long terme commence

Novembre 2018

banquedesterritoires.fr

@BanqueDesTerr